

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze, le mardi seize juin à dix huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Guy ROUSSE LACORDAIRE.

Date de convocation : le 11 juin 2015

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de votants : 13

## **Sont présents :**

Monsieur Guy ROUSSE LACORDAIRE, Maire ;

Messieurs Eric HAUER, Jean-Michel SEVILLE, Jason AUGUSTO, Jean-Jacques GOUJON, Adjoint au Maire ;

Mesdames Isabelle LOUP, Annick GIRARD, Agnès PORTE CELERIER ;

Messieurs Yves BODART, Thierry CAILLOL, Pascal CANDOLFI, Stéphane VEDRINES, conseillers municipaux

## **Ont donné pouvoirs :**

Madame Sylviane MALVOISIN, conseillère, à Madame Isabelle LOUP

Monsieur Mickael LEFEVRE, conseiller, à Monsieur Jason AUGUSTO (non reçu en Mairie)

## **Absent excusé :**

Monsieur Olivier HURIER, conseiller

Le quorum étant atteint, le conseil peut légalement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques GOUJON

Ouverture de Séance : 18h40

## **1/ Relecture du Compte-rendu du précédent Conseil Municipal du 27/04/2015**

Monsieur le Maire lit à haute voix ce compte-rendu. Il n'y a pas de modification ou d'ajout proposé.

Monsieur le Maire demande donc l'approbation de ce compte rendu du Conseil Municipal du 27/04/2015 :

**Adopté à 13 voix.**

## **2/ Déroulement du Conseil Municipal du 16/06/2015**

### *2-1 Contrat de maintenance de la station d'épuration :*

La Lyonnaise des Eaux, constructeur de la STEP a remis un second devis récemment, suite à la demande d'Eric HAUER. Ce deuxième devis est établi pour une durée de 3ans au lieu de 5ans dans le devis initial.

Il faut étudier point par point les conditions de ce nouveau devis, par rapport à l'offre de Véolia.

Yves BODART va faire un tableau comparatif et le diffuser aux membres du Conseil pour décision lors du prochain Conseil Municipal.

### *2-2 Eau*

- 1) Admission en non valeur pour 5-6 abonnés

Plusieurs personnes ont des retards très importants de paiement de leurs factures d'eau, soit parce que l'on a perdu leurs traces, soit parce qu'ils ne veulent pas payer.

Yves BODART va relancer une famille de la commune dont le passif depuis 2008 est de l'ordre de 1 600€, en proposant un échelonnement de la dette. Si le non paiement persiste, la fourniture d'eau sera minimisée.

Ensuite, une décision sera prise prochainement par la commune afin de demander à la perception la mise en non valeur des 5 à 6 cas insolvables.

- 2) Rapport annuel Eau et Assainissement 2014

Yves BODART le présentera au prochain Conseil Municipal

### *2-3 Droit du sol via la Communauté de Communes VALSOL*

(référant Mme Véronique REAULT située dans les locaux de la mairie de Sandillon)

1) Adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit du sol

**Délibération à prendre : accord par 13 voix**

2) Autorisation à donner au Maire pour signer la convention type cadrage, entre la Communauté de Communes VALSOL et la commune de Vannes-sur-Cosson :

**Accord par 13 voix**

#### *2-4 Tarif pour la location de la salle annexe à la salle des fêtes (dite salle de réunion)*

Les conditions suivantes sont convenues :

- Pour les associations et les scolaires: gratuité
- Pour les habitants de Vannes : 40 €/jour
- Pour les non résidents de Vannes : 60 €/jour

En outre, les utilisateurs payants et les associations doivent assurer le ménage avant de quitter les lieux pour les tarifs ci-dessus, sinon le surcoût sera de 10 € par jour pour la salle annexe (et de 20 € pour la salle des fêtes). Règlement à créer ou à mettre à jour prochainement en conséquence.

#### *2-5 Arrêtés en cours et information travaux*

1) Préemption de terrain pour la commune

Il faudra prendre un arrêté pour autoriser le Maire à préempter sur des acquisitions de terrain. La Safer nous aide dans ce type de démarche.

Mr le Maire rencontre, mardi 07/07/2015, Mr HERVET de la SAFER.

A la suite de ce RDV, un projet d'arrêté sera rédigé et mis au vote prochainement.

Cela sera notamment utile pour le projet de chemin piétonnier envisagé entre l'école et le centre culturel.

2) Règlementation sur les résidences mobiles

Un arrêté est en cours de rédaction dont la lecture recueille un avis favorable par 13 voix.

3) Règlementation sur les dépôts sauvages d'immondices

Un arrêté est en cours de rédaction dont la lecture recueille un avis favorable par 13 voix.

4) Une information a été affichée sur la place centrale et chez les commerçants, concernant une première tranche de travaux sur la place centrale du 15 au 19/06/2015. (réaménagement des espaces verts et pose de lisses de sécurité)

#### *2-6 Information sur les herbicides, le fleurissement et sur le classement des chemins*

1) Herbicides et Fleurissement

Suite à des échanges de mails avec une habitante de Vannes, un questionnaire sera soumis à tous les habitants de Vannes pour recueillir leurs avis sur le volontariat d'entretien devant chaque maison (binage du trottoir et bordure fleurie le long des façades), dans le but de faciliter l'arrêt progressif des herbicides déclarés dangereux dans le village. Jean-Jacques GOUJON va gérer ce point.

- 2) Inscription des chemins de commune au PDIPR (Plan Départementale des Itinéraires Pédestres de Randonnée)

Jason AUGUSTO va réactualiser ce dossier notamment en y faisant figurer le chemin de l'Enfer puis le réactiver car il a déjà été plusieurs fois initié avec la Préfecture, sans suite à ce jour.

Ceci est important car cette inscription apportera la garantie qu'aucun chemin communal ne puisse ensuite être aliéné à titre privatif.

### *2-7 Spectacle de fin d'année organisé par le CCAS*

Il s'agira d'un spectacle tout public avec musique et magie.

Le coût est de 1 200 € (au lieu de 1 400€ en 2014).

La Mairie doit faire la demande de subvention au Conseil Général à hauteur de 900 € et autorise le CCAS, en contre partie de subvention non versée en 2014, à conserver les 400 € de surcoût du spectacle de l'exercice précédent.

Par ailleurs, le CCAS demande à ce qu'une partie des fonds budgétés pour 2015 lui soit attribuée (2 000 € sur 5 000 € initialement prévus au budget)

### *2-8 Ressources Humaines*

- 1) Renouvellement du contrat d'un agent de la garderie périscolaire pour 2015/2016 : **accord par 13 voix**
- 2) Information faite sur le planning des congés d'été des employés communaux.
- 3) Demande de communication urgente des congés d'été des élus (en cours)
- 4) Information faite sur les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie au public, suite au retour d'Angélique. En particulier, la mairie sera dorénavant ouverte au public le samedi matin.

### *2-9 Finances*

- 1) Subvention du pétrolier "TOTAL" via Inter-Service pour l'isolement des combles. Jason AUGUSTO relance Valsud pour savoir si l'on peut débiter le floconnage des combles sans préjudices sur l'aide potentielle à venir dans le cadre du contrat de Pays, sachant que l'offre d'Inter-Service s'arrête fin 2015.
- 2) Subvention Valsud pour l'isolation complète de la salle des fêtes et du petit gîte : Jason AUGUSTO fera une présentation des coûts et des aides Valsud lundi 29/06/2015 à 18h30 à la mairie
- 3) Contrats Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : Jason AUGUSTO a fait circuler un questionnaire sur internet, que tout le monde doit remplir et qui est destiné à orienter les choix de Valsud pour le prochain contrat de pays.
- 4) Décision Modificative des comptes de la commune à la demande du percepteur :  
Il faut faire une réduction de 6 367.67 € du chapitre 011 - article 615 (Entretien et Réparations) au profit des comptes 66 : Intérêts d'emprunt 5867.87 € (charges financières) et 67 : 500 € (charges exceptionnelles)

**Accord : 12 voix**

**Abstention : 1 voix (Yves BODART)**

## 2-10 Animations jeunes pour cet été et Comité des Fêtes

- 1) Mickaël LEFEVRE propose une semaine d'animation:

Semaine d'animation du Lundi 3 Août au vendredi 7 Août :

La semaine se déroulera de la façon suivante à savoir que la commune prendrait en charge la moitié du prix de chaque activités, soit un maximum de 400€ pour 20 enfants:

### **Lundi 3 Août :**

Journée à Western Pony (structure gonflable géante et karting à pédale) à ST Jean-de-braye  
5.00 € par enfant (dont 2.50€ pris par la commune), gratuit pour les accompagnants. 400 € maximum

### **Mardi 4 Août :**

Après-midi à la piscine de Sully-sur-Loire

2.55€ par enfant (dont 1.30€ pris par la commune ), gratuit pour les accompagnants.

### **Mercredi 5 Août :**

Journée à Famil'liane Aventure à Neuvy-en-Sullias (Accrobranche )

Tarifs par tranche d'âge :

3-4 ans = 4.25 €

5-7 ans = 6.80€

8-11 ans = 10.20 €

12-15 ans = 13.60 €

16- et + = 17 €

La commune participera à hauteur de la moitié du prix, gratuit pour les accompagnants.

### **Jeudi 6 Août :**

Mini tournoi de ping-pong et baby-foot, gratuit

Coup d'environ 50 € pour la commune (boissons et médailles)

### **Vendredi 7 Août :**

sortie VTT toute la journée avec pique-nique, gratuit

**Le principe est séduisant et accepté par 13 voix.**

**Mais restent à préciser les conditions de compétences, de sécurité et d'assurances.**

- 2) Leçons de Tennis : Frédéric OBERG, champion de tennis sera à Vannes en Août. Il a proposé de donner des leçons gratuites aux jeunes de Vannes. Pas de réponse à ce jour des responsables de l'activité tennis sur la commune.
- 3) Comité des Fêtes : Pascal CANDOLFI, Président du Comité des Fêtes, rappelle l'indépendance totale du Comité des Fêtes par rapport à la Mairie qui ne lui attribue aucune subvention. Il organisera son assemblée générale en septembre 2015 et demande qu'on dirige vers lui les bonnes volontés qui souhaiteraient s'impliquer dans le Comité des Fêtes.

## 2-11 Projets et affaires diverses en cours

- 1) Réfection du court de Tennis :

Mickaël LEFEVRE reprend le dossier à la suite de Pascal CANDOLFI. Coût 25 000 € dont 14 000 € de subvention accordée.

Val Equipement attend la commande. Attention toutefois le devis est ancien... à réactualiser ?

La commission travaux sera consultée dès devis ferme et il faudra voter la commande au cours du prochain Conseil Municipal.

- 2) 3 bancs à commander (2 pour la place centrale ; 1 pour le grand étang) puis réparer au moins un ancien banc à mettre dans le bois communal.  
Jean-Jacques GOUJON s'en occupe.
- 3) Les travaux de la place centrale ont débuté comme mentionné paragraphe 2-5-4.
- 4) Parking "Raboliot" du chemin des Sables:  
Pour l'aire de covoiturage, le Conseil Général peut prendre en charge seulement la signalétique (panneaux et fléchage) et l'information internet...
- 5) Cimetière :  
Agnes CELERIER nous informe que la société OFG (Mme Carinne MELIX) peut gérer les reprises d'abandon du début à la fin, sous réserve d'un mandat Mairie.  
Le coût est de 2 400 € par série de 20 à 25 tombes, avec un délai moyen de 3 ans pour finaliser l'opération.
- 6) Salon de Coiffure:  
Les travaux prévus sont confiés à MLS Home. Ils seraient à réaliser à la toussaint.
- 7) Brulage de la haie à la Canche :  
Un RDV est pris avec les assurances jeudi 25/06/2015 à 9h00. Jean-Jacques GOUJON suppléera Annick GIRARD en vacances.
- 8) Affaire PATRICIO : relances régulières faites, procédures longues...

## *2-12 Projet Culturel*

Mr le Maire lit un document de proposition de délibération municipale dans le cadre du projet « Vannes d'hier à aujourd'hui et demain ».

L'engagement financier serait de 10 000 € en 2015 (avec la quasi certitude de subventions correspondantes) et de 10 000 € en 2016, financés par des souscriptions et par des subventions.

Chacun s'exprime et vote.

Le résultat est le suivant :

**7 avis défavorables** (Annick GIRARD, Pascal CANDOLFI, Stéphane VEDRINES, Agnès PORTE CELERIER, Isabelle LOUP, Sylviane MALVOISIN, Yves BODART)

**1 abstention** (Thierry CAILLOL)

**5 avis favorables** (Guy ROUSSE LACORDAIRE, Jean-Jacques GOUJON, Eric HAUER, Jean-Michel SEVILLE, Jason AUGUSTO)

En conséquence, le projet sera approfondi et réexpliqué puis a nouveau soumis à délibération lors du prochain Conseil Municipal.

La séance est clôturée à 21h32.